



**LE DROIT DE SE TAIRE : QUELLE PORTÉE ? À PROPOS DES ARRÊTS
DE SECTION DU CONSEIL D'ÉTAT DU 19 DÉCEMBRE 2024**

LE DROIT DE SE TAIRE : QUELLE PORTÉE ? À PROPOS DES ARRÊTS DE SECTION DU CONSEIL D'ÉTAT DU 19 DÉCEMBRE 2024

07 mars 2025

Salle des fêtes - centre Panthéon

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE POUR LES PARTICIPANTS EXTÉRIEURS À L'UNIVERSITÉ - PLUS D'INFOS
[ASSAS-UNIVERSITE.FR](https://assas-universite.fr)**

Le Centre de recherches en droit administratif de l'Université Paris-Panthéon-Assas, avec l'assistance de l'Institut Cujas, présente une conférence d'actualité sur le thème :

Le droit de se taire : quelle portée ? À propos des arrêts de Section du Conseil d'État du 19 décembre 2024 (490157 et 490952).

Sous la présidence d'Ariane MEYNAUD-ZEROUAL, Maître de conférences en droit public à l'Université Paris-Panthéon-Assas

Avec la participation de :

- > Thomas PEZ-LAVERGNE, Maître des requêtes au Conseil d'État
- > Pierre-Olivier RIGAUDEAU, Maître de conférences en droit public à l'Université Paris-Panthéon-Assas
- > Édouard VERNY, Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris-Panthéon-Assas

Inscription obligatoire pour les participants extérieurs à l'Université Paris-Panthéon-Assas auprès de Madame Vanessa TANG

>

